

Collecte des déchets

Familleureux, Seneffe, Petit-Roeulx

PMC : lundi 5, 19 octobre

Conteneur papiers-cartons : lundi 19 octobre

Déchets résiduels (moka) : jeudi 24 septembre

& jeudi 8, 22 octobre

Déchets organiques (vert) : jeudi 24 septembre

& jeudi 1, 8, 15, 22, 29 octobre

Arquennes, Feluy

PMC : lundi 5, 19 octobre

Conteneur papiers-cartons : lundi 5 octobre

Déchets résiduels (moka) : vendredi 25 septembre

& vendredi 9, 23 octobre

Déchets organiques (vert) : vendredi 25 septembre

& vendredi 2, 9, 16, 23, 30 octobre

Attention !!! La collecte des déchets résiduels (sacs Moka) n'a lieu que tous les 15 jours ! Les sacs ne peuvent être sortis que la veille du jour de collecte à partir de 18h. Si cela n'est pas respecté, une amende pourra être dressée.

Avis d'HYGEA aux citoyens de Seneffe

! Depuis ce 14/09, le numéro vert du call-center est changé !

Pour rappel, ce numéro est destiné à répondre à vos diverses interrogations concernant la collecte en porte-à-porte et les conteneurs papiers/cartons.

Le nouveau numéro vert à composer est le : **0800/11.799**

Appelez le 0800/11.799 afin de poser vos questions concernant la collecte en porte-à-porte et les conteneurs papiers/cartons.

Ce service est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce numéro ne traite pas les plaintes concernant les déchets non collectés. Le citoyen souhaitant formuler une plainte doit contacter Hygea au 065/87 90 90 ou par mail : hygea@hygea.be



"Wallonie Sauvage"

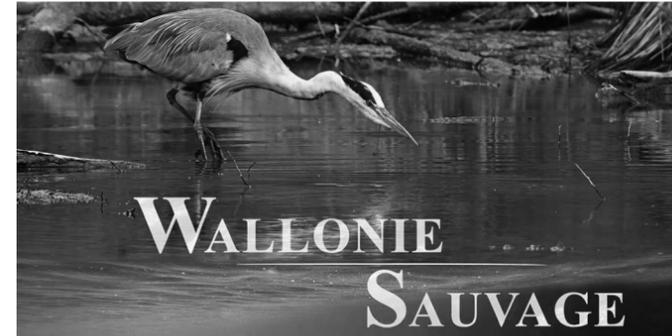
(réalisé par le Seneffois Robert Henno et Jean-Christophe Grignard)

Le 25 septembre 2020 à 20 heures à l'Espace culturel de la Samme de Seneffe. **Entrée gratuite.**

Documentaire animalier qui se veut une ode au patrimoine naturel de Wallonie.

**ATTENTION !!! PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE !!!
NOMBRE DE PLACES LIMITE !!!**

RESERVATION OBLIGATOIRE AUPRES DU SERVICE CULTURE : 064/52.16.91 ou sur culture@seneffe.be



Campagne de dératisation

La campagne se déroulera du 12 au 29 octobre inclus.

Gratuit sur simple demande au Service Travaux (064/52.17.40).

Celui-ci fournira les produits nécessaires ou suivant la demande, dépêchera un technicien.

Mesures de circulation

Le Service des Travaux doit procéder à des **travaux d'égouttage à Arquennes dans l'Avenue du Vignoble**, tronçon compris entre le Chemin de la Rocq et l'écluse 20. Dans ce cadre, la circulation des véhicules sera interdite excepté circulation locale **du 15 septembre au 30 novembre 2020.**

Jobs étudiant

La bibliothèque de Seneffe recherche un(e) étudiant(e) motivé(e) pour assurer des animations lors des animations du mercredi après-midi.

L'étudiant sera amené à animer en binôme un groupe d'enfants (de 3 à 10 ans) via des activités basées sur le livre et la créativité.

Les prestations auront lieu à la bibliothèque de Seneffe, deux mercredis par mois de 13h30 à 18h.

Espace Jeunes recherche des étudiants motivés pour assurer des animations lors des stages organisés pendant les vacances scolaires 2021.

L'étudiant sera amené à animer, seul ou en binôme, dans une ambiance de travail constructive et dynamique, un groupe d'enfants (de 2,5 à 16 ans) via des activités sportives et créatives. Nous recherchons particulièrement des personnes capables de dispenser des animations dans les secteurs suivants : danse, artistique, multisports, cuisine, équitation, ...

Les lieux des prestations se situent essentiellement dans l'entité de Seneffe.

Plus d'infos : www.seneffe.be

Plus d'infos : www.seneffe.be

COVID-19 – Aides financières pour les citoyens seneffois

Les CPAS constatent que de nouveaux groupes de citoyens se présentent à leurs portes. Il s'agit notamment de travailleurs intérimaires, de familles monoparentales, d'étudiants jobistes, d'artistes, d'indépendants, d'allocataires sociaux qui rencontrent des problèmes financiers (incapacité à payer les factures, le loyer, les coûts pour les enfants, les assurances, les augmentations des produits alimentaires, etc. ...). Malgré certaines mesures prises tels que le chômage temporaire ou le droit passerelle, les indicateurs démontrent qu'une crise économique et sociale importante se profile dans notre pays. Dans ce cadre, le CPAS de Seneffe est un acteur de terrain et de proximité pour accompagner les citoyens seneffois qui rencontrent des difficultés.

Les autorités fédérales ont débloqué un subside spécial COVID-19 via l'arrêté royal du 03 juillet 2020. Pour Seneffe, un montant de 79.610 € a été alloué.

Le Ministère de l'intégration a défini 8 axes d'intervention :

1. Aides au logement

Il peut s'agir du paiement de votre loyer ou d'arriérés de loyer, de charges du logement, des communs et eau, de la prise en charge du montant du prêt hypothécaire si vous avez fait face au refus de votre banque de reporter votre paiement, etc.

2. Aides relatives à la consommation d'énergie, y compris accompagnement et guidance sociale et budgétaire nécessaires

Il peut s'agir d'intervention dans l'achat de tous combustibles sans exception, de la recharge de votre compteur à budget, de la prise en charge de factures, d'aide

à l'apurement de dettes ou de mesures préventives telles que des scans énergétiques, l'achat d'ampoules à basse consommation, le soutien aux démarches pour bénéficier du tarif social.

3. Aides au soutien numérique en vue de favoriser les démarches en ligne, les contacts sociaux et le soutien scolaire

Le CPAS est susceptible de prendre en charge l'achat d'un ordinateur ou d'une tablette, l'abonnement de votre téléphone, GSM ou de votre connexion internet, l'achat de lecteurs de carte ID, la prise en charge des frais de location d'ordinateur, le suivi de formation en ligne, un abonnement à des exercices scolaires en ligne, etc.

4. Aides psychosociales relatives à la prise en charge des coûts d'intervenants professionnels reconnus dans le traitement des violences conjugales, des problèmes d'anxiété et troubles psychiatriques

Le CPAS peut prendre en charge partiellement ou totalement vos consultations chez un psychologue, un psychiatre, un ergothérapeute, etc.

5. Aides en matière de santé

Le CPAS peut prendre en charge des frais médicaux.

6. Aides pour les factures impayées du fait d'une diminution des ressources

Toutes les factures en difficulté de paiement sont éligibles dans le cadre de la présente subvention (frais funéraires, frais de procédures et huissier, taxes, frais professionnels tels que assurances professionnelles, etc).

7. Autres besoins de première nécessité

Le CPAS peut intervenir dans les coûts de transport, d'assurance, d'achat de vêtements, de lunettes, dans les prestations d'aide à domicile, etc.

8. Aides dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile

Le CPAS peut prendre en charge les frais de plaines de jeux, de stages, d'accompagnement scolaire, de cantine scolaire, l'abonnement à des transports en commun, les frais de logopédie, de psychomotricité, de lutte contre la violence intrafamiliale ainsi que des frais liés à la petite enfance : lait en poudre, langes, matériel, frais de crèche, etc. Une attention particulière est portée aux familles monoparentales.

Pour quels citoyens seneffois ?

Ce subside permet d'intervenir pour toute demande d'aide sociale provenant des citoyens seneffois qui ont subi et/ou subissent les répercussions de la crise COVID-19 :

- soit par une diminution de leurs revenus,
- soit par une diminution de leur pouvoir d'achat

Ce subside ne concerne donc pas uniquement les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale.

Chaque demande fera l'objet d'une enquête sociale individuelle.

Pour toute information concernant ces aides, vous pouvez prendre contact avec le CPAS de Seneffe :

067/87.44.80 - cpas@seneffe.be